ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Sarthe

Annexe 1

MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL
RENTREE SCOLAIRE 2021
-
Calendrier prévisionnel du mouvement

Tenant compte du nouveau calendrier des vacances scolaires

Dates	Opérations
Avril 2021	Publication des postes vacants pour information
12 avril 2021 – 12h00	**Ouverture du serveur MVT1D** phase intradépartementale pour la saisie des vœux par les candidats - phase unique d'expression des vœux Publication officielle de la liste des postes vacants
14 avril 2021	Date limite de dépôt candidatures pour les postes spécifiques
26 avril au 26 mai 2021	Commissions pour les postes spécifiques
29 avril 2021 – 23h59	**Fermeture du serveur MVT1D** Date limite d'envoi des pièces justificatives par les candidats (annexe 7bis)
A compter du 30 avril 2021	Envoi par la DSDEN des accusés réception sans barème via l'adresse mail académique confirmant la participation au mouvement.
A compter du 12 mai 2021	Envoi par la DSDEN des accusés réception avec le barème initial
Du 13 mai au 28 mai 2021	Phase de sécurisation et correction des barèmes sur sollicitation des candidats concernés
A partir du 29 mai 2021	Envoi par la DSDEN des accusés réception avec le barème final
Au plus tard le 18 juin 2021	**Communication des résultats du mouvement**

D1D - Gestion collective
Mél : mouvement72@ac-nantes.fr
19 boulevard Paixhans - CS 50042 - 72071 LE MANS CEDEX 9

Modalités de connexion à l'application MVT1D

L'accès à MVT1D peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

• Se connecter sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et cliquez dans le portail des services sur I-Prof 1er degré.

• S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » (initiale du prénom + nom de famille en minuscules par défaut, sans point, sans espace) et votre « mot de passe » (numéro NUMEN en majuscules, par défaut).

• Sélectionner Services, puis Accès applications Mobilité 1er degré et enfin Phase Intradépartementale.

☞ Les personnels enseignants qui intègrent le département à la suite du mouvement interdépartemental, suivront les mêmes modalités de participation au mouvement départemental.

Pour se connecter, ils continueront à utiliser l'adresse I-Prof de leur départemental d'origine ; ce n'est qu'après avoir sélectionné « mouvement départemental », qu'ils basculeront sur le site de la DSDEN72. Ils recevront leur accusé de réception dans leur messagerie I-Prof de la DSDEN72 ; pour en avoir connaissance, ils devront donc se connecter à partir du site DSDEN72.

En cas :
• De problème de connexion,
• D'oubli du mot de passe et/ou compte utilisateur,

☞ Cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié » et suivez la procédure indiquée.